

Madame, Monsieur,

J'espère que l'été s'est bien passé pour tout le monde et que cette nouvelle rentrée se présente bien. Je vous informe que les horaires de l'école ont légèrement varié :

**8h45/12h15 et 13h55/16h25. (ouverture du portail 10 min avant l'horaire de rentrée).** Merci de bien vouloir les respecter le plus strictement possible en raison du **plan VIGIPIRATE « urgence attentat » toujours en vigueur.**

**ATTENTION ! Il est formellement interdit de stationner sur le parking du bus scolaire. De la même manière, le stationnement est strictement interdit sur les emplacements matérialisés pour les taxis près du portail principal.**

Si vous souhaitez me joindre personnellement, veuillez le faire (sauf urgence) avant la classe à partir de 8h ou aux horaires des récréations (10h15-10h45 et 15h10-15h25) ou bien encore le lundi et le mardi, jours de ma décharge de service. En dehors de ces horaires, veuillez laisser un message sur le répondeur téléphonique.

**Cette année encore, les élèves de tous les niveaux passeront une série d'évaluations nationales entre le 8 et le 19/09. Un retour vous sera fait ultérieurement.**

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) auront lieu sauf information contraire le lundi de 16h25 à 17h25 à partir d'une date qui vous sera communiquée prochainement.

Chaque enfant a reçu un  **carnet de liaison**  qui servira à la communication entre parents et enseignants mais contiendra aussi d'autres documents. Pour que cet outil soit utile, il devra se trouver en permanence dans le cartable des enfants et manipulé avec précaution pour  **le maintenir en bon état**  tout au long de l'année.

**IMPORTANT : TOUTES LES INFORMATIONS ESSENTIELLES CONCERNANT L'ÉCOLE SERONT PUBLIÉES SUR LE BLOG À L'ADRESSE :**

**<https://jeanjaures87570.toutemonecole.fr>**

**Il est donc nécessaire de le consulter régulièrement.**

Je vous indique aussi que le montant de la coopérative scolaire n'évolue pas et reste fixé à 18 € par enfant (30 € pour 2 enfants inscrits à l'école J. Jaurès, 36 € pour 3 enfants ou plus). Règlement de préférence par chèque à l'ordre de : OCCE J. Jaurès.

Merci de fournir une attestation d'assurance scolaire, comme indiqué dans la fiche de renseignements, obligatoire pour toute sortie ou activité pratiquée en dehors du temps de classe. Si elle a déjà été fournie à la mairie, pensez à nous le signaler.

J'attire votre attention sur le fait que les enseignants ne délivreront des médicaments **QUE** s'ils disposent d'une copie de l'ordonnance **ET** d'une autorisation signée des parents (modèle qui a été distribué en classe ou qui le sera dans les jours à venir).

Pour conclure, je vous informe d'ores et déjà de quelques dates importantes :

\* la photographie scolaire aura lieu le **lundi 22 septembre**.

\* la réunion de rentrée aura lieu dans la classe de votre enfant **entre le 11 et le 23 septembre à 18h** selon la communication faite par l'enseignant(e). Des informations importantes y seront données.

\* les élections des représentants des parents d'élèves du Conseil d'École se tiendront le **10 octobre**. Le vote se fera uniquement par correspondance. Les parents désireux de présenter leur candidature sont priés de me le faire savoir rapidement.

Cordialement.

Le directeur.